Dans un communiqué publié le Mercredi 05 mai, Joseph Beti Assomo, ministre délégué à la Présidence, chargé de la Défense, assure que Ngouenet Jacques Honoré, présumé assassin de sa compagne en Italie, contrairement aux informations qui circulent, n'est pas connu des fichiers de l'armée camerounais.

Lecture du communique du Mindef

« Le lundi 3Mai 2021, est apparu sur la biosphère le récit viral de l'assassinat odieux d'une jeune Camerounaise, la nommée Emma Pezemo, âgée de 31 ans, attribué au nommé Ngouenet Jacques Honoré, dans la ville de Bologne en Italie.

Les mêmes sources laissent entendre que le présumé assassin qui se serait donné la mort après son forfait serait un militaire qui exerçait comme agent de renseignement pour le compte de l'Etat du Cameroun.

Il n'en est rien, absolument rien, s'agissant du statut de ce dernier. Le nommé Ngouenet

Jacques Honoré n'est pas inconnu de nos services. Il s'agit en effet d'un ancien soldat radié des effectifs de l'Armée depuis Décembre 2015.

Des premières investigations menées par les services compétents du ministère de la Défense, il ressort que l'ancien Sergent – chef Ngouenet Jacques Honoré, est un déserteur, à la moralité peu recommandable, plusieurs fois sanctionné pour manquement grave à l'éthique et à la discipline militaire, ainsi que pour plusieurs actes amoraux susceptibles de porter atteinte à l'honneur et à la dignité militaire… ».

Ngouenet Jacques Honoré - ex chauffeur au sein de l'Armée de Terre, comme l'indique le communiqué du Mindef

« Recruté lors de la campagne spéciale de la campagne 2000 pour le compte de l'Armée de Terre (matricule T2000/1879), l'intéressé né le 7 Juillet 1978 à Baleveng, arrondissement de Nkong Ni, Région de l'Ouest, a effectivement servi entre autres à la Division de la Sécurité Militaire comme chauffeur, puis à l'Antenne Sécurité Militaire de l'Est comme agent et enfin, au 41ème Bataillon d'Infanterie Motorisé, toujours comme chauffeur avant sa radiation des effectifs. Il ne pouvait donc plus, au moment des faits, se prévaloir de la qualité de soldat… ».

Le ministère de la Défense n'est ni concerné, ni responsable des agissements de cet individu. Par ailleurs,

« Les enquêtes du reste annoncées ouvertes et conduites par les autorités administratives et judiciaires des céans, permettront de préciser tous les contours des actions de cet ancien militaire.

Le ministère de la Défense décline toute responsabilité pour les forfaits commis par les hommes radiés des effectifs ou en rupture avec des liens organiques avec lui ».